

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2017

**Délibération**  
n° 2017.06.378

**Territoire à énergie  
positive (TEPOS) :**  
adhésion au CLER -  
Réseau pour la  
transition énergétique

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BERNAZEAU

### **Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

### **Ont donné pouvoir :**

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

### **Suppléant(s) :**

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

### **Excusé(s) :**

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.06.378**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT**

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) : ADHÉSION AU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique

En 2017, le CLER fédère un réseau de 280 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français (associations, collectivités, entreprises) qui mettent en œuvre des pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

En 2012, le CLER a lancé les premières démarches Territoire à Énergie Positive en France, avant que le dispositif soit repris dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au niveau national, le CLER – Réseau pour la transition énergétique représente les associations environnementales au conseil supérieur de l'énergie, au conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique et à la commission nationale des aides de l'ADEME. Il est également membre du bureau du plan bâtiment durable.

L'association est engagée aux côtés de multiples structures. Elle siège par exemple au conseil d'administration du Réseau Action Climat et d'Amorce, ainsi que d'Énergie partagée et de MVE qui est l'Agence de l'énergie et du climat de l'Est parisien, dont il est également membre fondateur. Le CLER est également membre de l'Agence parisienne du climat (APC), sociétaire d'Enercoop et adhérent d'Inforse, deux structures dont il a contribué à la création. Il adhère à l'Association technique Energie Environnement (ATEE) où il participe au Club Biogaz.

Au niveau européen, le CLER est le partenaire français de la Coalition For energy savings, des campagnes Cool products for a cool planet et Renovate Europe. Il est également membre de la EREF (European renewable energies federation).

Il conviendra par ailleurs de désigner un représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale de l'association.

.../...

Considérant l'intérêt de pouvoir bénéficier du soutien et des réseaux d'une association œuvrant au niveau national pour la transition énergétique et ayant permis l'émergence des démarches TEPos,

Considérant le coût annuel d'adhésion de 0,008 € / habitant soit 1 127 € pour GrandAngoulême,

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion de GrandAngoulême au CLER - Réseau pour la transition énergétique et le versement de la cotisation qui s'élève pour l'année 2017 à 1 127 €,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents et actes juridiques se rapportant à cette adhésion,

**D'ADOPTER** la charte du réseau pour la transition énergétique du CLER - Réseau de pour la transition énergétique,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

**Je vous propose donc :**

**DE DESIGNER** Jean REVEREAULT comme représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale du CLER – Réseau de pour la transition énergétique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juillet 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 juillet 2017</b>



# CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Charte du réseau

Le CLER rassemble des acteurs engagés dans la transition énergétique, qui partagent des valeurs communes. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie. La raison d'être du réseau est la promotion de la transition énergétique dans l'intérêt de tous, et pour laquelle il agit de manière désintéressée et non partisane.

### Les adhérents du CLER partagent :

- le constat que la situation énergétique française exige un changement profond justifié par des raisons environnementales, économiques, sociales et démocratiques.
- l'objectif de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, les risques industriels et les pollutions, de diminuer la dépendance de notre société aux énergies épuisables, protégeant ainsi les ménages, les entreprises et les territoires des variations de prix ou de disponibilité des ressources énergétiques importées.
- la volonté de mettre l'énergie au coeur du développement économique durable des territoires et au service de l'emploi.
- la vision d'une transition énergétique qui consiste à valoriser les potentiels de sobriété et d'efficacité énergétiques ainsi que la totalité de la palette des énergies renouvelables, de manière harmonieuse et adaptée aux territoires d'où elles proviennent.
- la conviction qu'un changement d'organisation et un renforcement de la démocratie participative pourront seuls permettre la nécessaire réappropriation des questions énergétiques par les acteurs de terrain : collectivités locales, entreprises et citoyens.
- l'idée que ce changement de modèle doit s'opérer dans la solidarité tous azimuts grâce à :
  - la mise en œuvre de solutions adaptées aux ménages modestes afin de lutter contre la précarité énergétique
  - la construction de coopérations actives et durables entre territoires ruraux et urbains
  - la recherche d'une plus grande équité au niveau international, au sein de l'Union européenne
  - avec les pays en développement et plus largement avec l'ensemble de l'humanité
  - le souci de laisser aux générations futures une planète vivable en leur léguant des bienfaits et des rentes plutôt que des fardeaux.

### Les adhérents du CLER s'engagent à :

- développer leur activité dans l'esprit de cette charte
- partager au sein des différents réseaux animés par le CLER leurs constats de terrain et retours d'expériences dans un esprit de solidarité
- contribuer aux travaux de l'association, à son bon fonctionnement et à sa vie démocratique
- porter et défendre, dans un esprit d'intérêt général, la vision de la transition énergétique partagée par l'ensemble des adhérents.

*Adoptée le 23 janvier 2014 par le Conseil d'administration du CLER - Réseau pour la transition énergétique*